



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 26 Septembre 2018  
CR N° 6**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko- PUDELKO Françoise -  
VANEY Nolwenn  
Monsieur GILBERT Cédric - LUCHESE Anthony – LE NOACH Guy

**Excusé(es) :**

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine -TORTORA Sandrine

### COURRIERS AUX CLUBS

**INFOS :**

La COC a pris note des rencontres amicales suivantes:

-18 ans Féminins : SUCY / FB2M

**A TOUS LES CLUBS :** Merci de Faire la mise à jour du logiciel FDME le samedi midi.

**FONTENAY/BOIS :** Vos 3 joueuses pourront jouer dans la catégorie -18 ans au niveau départemental à condition de fournir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et la mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et une autorisation parentale.

**ST MANDE :** Merci pour votre courriel concernant l'erreur sur la FDME lors du délayage -17 ans masculins. Victoire de Sucy contre St Maur 2 sur le score de 12 à 6.

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### **MOINS DE 17 ANS**

La COC enregistre le désengagement de l'équipe de CHEVILLY LARUE.

Vous trouverez en annexe le 2<sup>ème</sup> délayage du 6 / 7 octobre 2018. Il y a 1 de poule de 4 .

Durée des rencontres :

**Poule de 3 : 2 x 12 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute**

**Poule de 4 : 1 x 20 minutes – exclusion 1 minute**

#### **MOINS DE 15 ANS**

La COC enregistre l'engagement des équipes de BOISSY – STELLA ST MAUR 3 – MAISONS ALFORT 2. Ces équipes participeront à la suite des délayages.

### CHAMPIONNATS FEMININS

#### **PLUS DE 16 ANS**

**1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

**Poule A**

**Rencontre Paris SG HB 3 / CA l'Hay-les-Rose HB du 22-23/09/2018 :**

**PARIS SG :** La COC vous rappelle qu'il doit y avoir au moins un chronométrateur sur la FDME ;  
Amende suit

## Poule B

### Rencontre US Ivry HB 2 / CHB Bry 2 du 22-23/09/2018 :

**BRY :** Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

## **MOINS DE 18 ANS**

Suite à l'intégration dans notre championnat de 4 équipes du Comité 75 :

PARIS SPORT CLUB - PARIS UNIVERSITE CLUB - STADE FRANÇAIS - PARIS SG HB

Et des équipes du Comité 94 :

ARCUEIL – CRETEIL – FONTENAY – KREMLIN BICETRE – NOGENT BRY – ORMESSON – STELLA ST MAUR – VALENTON - VITRY

La COC décide d'organiser un brassage afin de déterminer 2 poules de niveau (excellence et Honneur)

Ce brassage aura lieu sur 3 week-end : 6 - 7 octobre / 13 – 14 octobre et 20 – 21 octobre.

Taille de ballon : 2

Durée des rencontres :

**Poule de 3 : 2 x 12 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute**

**Poule de 4 : 1 x 20 minutes – exclusion 1 minute**

**La COC RECHERCHE DES SALLES POUR L'ORGANISATION DE CES BARRAGES**

## **MOINS DE 18 ANS**

La COC enregistre l'engagement de l'équipe de CHAMPIGNY



## COMMISSION « JEUNES »

MPL 4/2018

Valenton, le 26 septembre 2018

Présente : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

### A TOUS LES CLUBS

#### **NOUVEAUX RAPPELS pour les tournois**

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

La FDME est obligatoire pour le déroulement des rencontres.

Merci aux clubs hôtes d'adresser par mail, **sans retard**, les niveaux demandés pour le délayage suivant, de 1 (le plus fort) jusqu'à 8 (le plus faible).

Tailles de ballons      Moins de 11ans : 0  
                                    Moins de 13ans : 1

**Durée des tournois** : à 4 équipes : 2x7 minutes  
                                    à 3 équipes : 2x10 minutes

**A NOTER** : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences déposées. Il en est de même pour le responsable d'équipes.

#### **Moins de 11ans**

Modification des implantations et dates de deux tournois :

- Tournoi à St Maur du dimanche 30 à 14h au gymnase Brossolette et non samedi 29 à d'Arsonval.
- Tournoi du Plessis du dimanche 30 à 13h30 au gymnase Ph.Dieuleveult et non samedi 29 à 14h.

**Nogent** : Toutes les équipes étant débutantes, il vous appartient d'affecter vos joueurs aux équipes de votre choix.

#### **Moins de 13ans**

- les délayages moins de 13 filles et Garçons sont en pièces jointes.
- de nombreux clubs ont oublié de communiquer leur niveau et également de préciser s'ils souhaitaient ou non participer au Challenge Régional. Cette remarque concerne les équipes « Filles » et Garçons ».

Merci au club de St Mandé pour vos deux propositions de salle, nous n'en avons besoin que d'une seule.

Devant le grand nombre de propositions de salles et ayant un collectif de moins en Moins de 13 Filles, (Fontenay) nous avons fait 5 tournois de délayages à 3 équipes afin de diminuer le temps d'occupation des salles.

A noter : si un collectif se désiste lors des tournois à 3 équipes, les 2 équipes restantes font un match de 2 x 15 minutes.

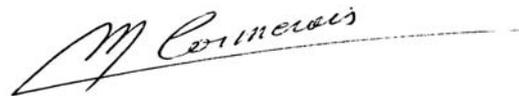
## Tournois Mini Hand

18 Novembre	Alfortville
25 Novembre (matinée)	La Caudacienne
2 Décembre	Maisons Alfort
2 Décembre	Créteil
9 Décembre	St Maur
20 Janvier	Boissy
10 Février	Fontenay sous-bois
17 Février	Valenton
31 Mars	Ormesson
7 Avril	Chennevières
14 Avril	Bonneuil

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

**Pour la Commission**  
**Michèle PETIT-LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**  
**Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.